



**Mairie de PRADES**  
Le Village, 09110 PRADES

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 9 avril 2024 – 10h

---

**Lieu :** salle communale – séance publique

**Présents :** Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

**Excusés :** néant

---

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2023 et approbation par les membres du conseil.

### **Présentation du Compte Administratif 2023**

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale. Il est établi par le comptable public (Trésorerie générale).

Ce document est projeté en séance et présenté aux membres du conseil qui procèdent à l'examen des réalisations des dépenses et des recettes de l'année 2023.

La plupart des recettes et dépenses du projet de rénovation du bâtiment communal La Bexane, intégrées dans le budget prévisionnel, n'ont pas été constatées sur l'exercice 2023. C'est l'année 2024 qui en verra l'exécution. De ce fait, le compte administratif 2023 retrace une année budgétaire classique où recettes et dépenses sont à la hauteur d'une gestion prudente et raisonnée.

L'exercice 2023, cumulé au report de 2022, permet de dégager un excédent positif de 88 305 €.

Le code général des collectivités territoriales précise que dans les séances où le compte administratif est débattu, le maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le maire quitte la salle du conseil. Les membres du conseil procèdent au vote sous la présidence de l'adjoint au maire.

### VOTE

Le compte administratif 2023 est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

*Votes pour : 6*

*Votes contre : 0*

Le maire rejoint le conseil.

## **Présentation du Budget 2024**

Le budget joue un rôle de prévision financière pour l'année civile.

Les tableaux des dépenses et des recettes prévisionnelles pour l'année 2024 sont projetés en séance et examinés par le conseil, compte par compte.

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement réunit toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement de la commune et à l'entretien de son patrimoine (dépenses qui reviennent régulièrement).

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement du budget 2024 se montent à 321 783 €.

Les prévisions de dépenses intègrent les augmentations du coût des fluides (électricité, syndicat départemental des collectivités électrifiées, carburant...).

La masse salariale d'un montant de 56 960 € est stable.

Un montant de 2150€ est consacré aux différentes associations de la commune dont 1200€ à l'association Patrimoine et 500€ au Comité des fêtes.

Une première tranche de travaux d'électrification réglementaires (réverbères chalets et éclairage du puits) sont provisionnés sous forme de reversement au SDE og (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège).

Pour les recettes, les taxes foncières, la taxe pâturage, la dotation globale de fonctionnement (Etat), la dotation solidarité rurale, la dotation de la Communauté de Commune restent à hauteur de celles des années précédentes.

Les recettes issues des locations des locaux communaux sont estimées à 42 000€.

Les recettes du budget 2023 intègrent le report de l'exercice 2023 (voir paragraphe précédent).

La section de fonctionnement dégage un excédent positif de 126 340 € qui est viré à la section d'investissement.

### La section d'investissement

La section d'investissement retrace les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (biens durables, constructions, rénovations lourdes).

La prévision 2024 intègre essentiellement la rénovation du bâtiment communal La Bexane et la fin des travaux de la Maison de la chasse.

Les subventions *notifiées* de ces travaux en cours et le versement des emprunts élèvent le montant des recettes à 885 813 €.

Les subventions non encore notifiées (Communauté de Commune 2024, SDE 09) viendront se rajouter en cours d'année.

La prévision d'achat des matériaux pour permettre la finalisation de la Maison de la chasse s'élève à 8000 €.

Le coût de l'emprunt en capital, emprunts déjà en cours et emprunts nouvellement souscrits, est estimé à 20 000 €. Les emprunts souscrits dans les années antérieures s'éteignent progressivement chaque année pour ne plus s'élever qu'à 4418€ en 2027 et à zéro en 2029.

L'achat d'une tondeuse tractée est provisionné (1200 €).

La section d'investissement est présentée en équilibre.

L'Association Patrimoine a présenté une demande de financement pour réaliser des travaux d'étanchéité dans l'église. Un dossier de demande de subvention a été rédigé et déposé auprès du Conseil départemental. Les travaux n'ont pas été provisionnés sur le budget mais pourront l'être en cours d'année dès que le bilan des travaux en cours aura pu être dégage.

2024 permettra parallèlement une réflexion et une évaluation sur de nouveaux projets à lancer (voirie, insonorisation salle communale, parc jeux enfants...).

Après diverses questions des conseillers permettant de préciser les chiffres et de comprendre les choix proposés, le conseil procède au vote du budget 2024.

Le budget est un document financier prévisionnel présenté par le maire, ordonnateur de la commune.

### VOTE

Le budget 2024 est voté à l'unanimité.

## **Impôts 2024**

Le maire informe les membres du conseil d'une augmentation probable des impôts de la Communauté de communes. Ils n'ont pas été augmentés depuis 13 ans.

Pour la commune de Prades, les impôts ont été augmentés une fois au cours du mandat précédent.

Le maire propose de maintenir les impôts au même niveau pour 2024.

Selon l'évolution des recettes, il faudra se poser la question en 2025.

### VOTE

Cette décision est votée à l'unanimité.

## **Point sur les travaux**

- La Maison de la chasse

On est dans la phase d'achèvement. Il faut poser le carrelage, la cuisine, la salle d'eau et les WC. Le coût des matériaux est évalué entre 5000 € et 10 000 €.

La commune finance les matériaux et les chasseurs font les travaux.

Dans le cas où les chasseurs achèteraient directement le carrelage, la subvention de 5000 € dont ils sont redevables serait à redéfinir.

- Le bâtiment communal La Bexane

Les conditions météo ont été favorables au déroulement des travaux. Il y a eu beaucoup de surprises sur ce chantier, pas toujours bonnes. C'est un chantier qui demande un suivi constant et de vraies compétences techniques.

Le prévisionnel de l'architecte a été bousculé par la réalité du bâtiment existant que seule la démolition permettait de constater.

Par exemple, il a fallu poser une poutre en lamellés collés entre la terrasse et le restaurant pour renforcer l'existant trop fragile.

Les normes de la sécurité incendie sont observées à chaque étape : flocage, portes coupe-feu...

Ce sont des plus, mais il y a aussi des moins, comme le déplacement de l'escalier d'évacuation qui a permis des économies.

La commission communale de travaux a aussi son mot à dire, ce qui a été le cas, par exemple, dans la conception du mur le long de la voie qui descend vers la salle communale : un mur en pierres a remplacé le crépi initial.

Les entreprises se connaissent et se respectent.

Il est maintenant important de soigner la décoration de la salle de restauration pour répondre à la nouvelle architecture. Les restaurateurs ont entendu les conseils de l'architecte.

Un vrai travail d'équipe !

Un projet d'embellissement de la fontaine en bas du Gravier a été proposé (pierres apparentes pour s'harmoniser avec le muret). Le devis reste encore trop élevé. L'architecte se propose de nous conseiller.

## **Projet sur l'Estive**

Une délibération doit être prise pour déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet départemental, volet pastoralisme. Le dépôt de la demande doit se faire entre le 17 avril et le 30 mai 2024.

Il n'y aura pas de réalisation sur 2024.

Il s'agit d'un projet d'agrandissement de la cabane pastorale à Sept Cazes. Le projet prévoit une extension de 25 m2 réhaussée. L'architecte est Philippe Lacroix. Le programme s'élève à 75 000 € HT (90 000 € TTC).

Ce bâtiment appartient à la commune qui sera maître d'œuvre. Il faut aller chercher 80% de subventions. Les 20% restants seront à la charge des éleveurs, sous forme de locations ou autres recettes à définir (le bureau des guides verse aujourd'hui un loyer annuel de 600€).

L'opération doit représenter un résiduel de zéro pour la commune. Une convention sera établie avec les éleveurs dans le cas d'un remboursement de prêt.

Si la subvention n'est pas obtenue, il n'y aura pas de réalisation.

### VOTE

La délibération relative à ce projet est votée à l'unanimité.

## **Fonds de concours de la Communauté de communes**

La mairie sollicite l'avis du conseil municipal pour déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds de concours de la Communauté de communes de la Haute Ariège. C'est un fonds d'aide pour soutenir les petites communes. On peut espérer entre 16 000€ et 20 000€.

### VOTE

Décision soutenue et votée à l'unanimité.

## **Questions diverses**

- Bornes électriques

Une première réflexion a été menée sur la mise en place d'une borne de rechargement de voitures électriques sur la commune.

L'investissement de 34 000€ est à la charge de la commune qui récupère les produits de la vente du courant. Il faut étudier les aides auxquelles on peut prétendre, mais cela reste complexe.

Il semble prudent pour le moment d'attendre et d'observer.

- Fibre

Suite à la détérioration des voies lors de la mise en place de la fibre, l'adjoint au maire doit rencontrer prochainement Guillaume Lopez de la SPIE pour programmer une remise en état rapide des chemins, impraticables actuellement.

- Travaux

Par souci de sécurité et d'embellissement du village, un gros travail d'élagage a été mené autour de la salle communale et aux abords de La Bexane.

Le dispositif pour limiter la vitesse sur la traversée du village sera remis en place par Stéphane, employé municipal, début mai, les intempéries neigeuses étant maintenant, on l'espère, écartées.

Stéphane actuellement en arrêt de travail suite à une intervention chirurgicale, s'est rapidement adapté à son nouveau poste en faisant preuve d'initiative et d'autonomie.

*La séance du conseil municipal est levée à 11h50.*